

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

○ N°195

○ Avril

○ 2018



Cantu *Lupi*

MARNE et SEINE
COMMISSION D'ART ET D'ARCHITECTURE

Anniversaire :
40^e exposition de peintures et de sculptures





Conseil municipal du 10 mars 2018

Retrouvez la vidéo de l'intégralité des débats sur le site www.chanteloupenbrie.fr

Étaient présent(e)s : M^{mes} Pierrette MUNIER, Caroline DUMONT, Martine BERNADAT, Meryeme EL ALAOUI, Evelyne HORLAVILLE, Lina TRAQUE, Martine ZAR, Gaëlle BOUVIER ; MM. Marcel OULÉS, Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Toufik HAMDY, Eddie POPOTTE, Thierry ROCHETTE, Christian JAYET, Georges PAMBOU, Hugo WOLANSKI.

Absents excusés :

Fabienne GILLIOT (Grégory ATTEBA)
Bertrand CARLIN (Marcel OULÉS)

Secrétaire de séance : M. Thierry ROCHETTE.

Avant l'ouverture de la séance 1 minute de silence en l'honneur de Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil départemental (77), a été observée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2018

Le procès-verbal, nécessitant un certain nombre de corrections, sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

AFFAIRES SCOLAIRES

RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS. Vote à l'unanimité

ENFANCE/JEUNESSE

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES. Vote à l'unanimité

FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES par 18 voix pour et une abstention (M. Hugo WOLANSKI)

COMMUNICATIONS DU MAIRE

9 FÉVRIER 2018 :

• **SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER - PARCELLE YA 506-509**

13 FÉVRIER 2018 :

• **DÉCISION N°2018-01-17 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE MUNICIPAL AVEC L'EPAMARNE POUR UNE ENVELOPPE FINANCIÈRE ESTIMATIVE DE 1 103 006,40 € TTC DONT 8 %, SOIT 88 240,51 € TTC POUR LA MISSION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

26 FÉVRIER 2018 :

• **SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER - PARCELLE B 132-261-270 (LOTS 19, 28, 38, 39)**
• **SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER - PARCELLE B 991**
• **SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER - PARCELLE AB 105-97**

QUESTIONS ORALES (ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET ARTICLE L 2121-19 DU CGCT).

• **AUCUNE QUESTION REÇUE**

ETAT CIVIL

Nous leur souhaitons la bienvenue :



Jessana REMOND	21 décembre 2017
Luis GUENARD	01 février 2018
Shany DAOUA	12 février 2018
Clara JAYET	14 février 2018
Saël GASSAMA	18 février 2018
Younes BOULARES	24 février 2018
Eva GORMOND	07 mars 2018
Anilya JOSEPH RUBINI	10 mars 2018
Maxence HIRTH	14 mars 2018

Ils nous ont quittés :



Bélonnine SINGARIN	31 décembre 2017
Monique DESOCHE	01 janvier 2018
Angèle CASTELLANO	14 janvier 2018
Marie-Caroline MOULARD	13 janvier 2018
Micheline LOMBARD	06 février 2018
Ignace LAURENT	17 janvier 2018
Chantal ORILLARD	27 janvier 2018
Hernandez MOTOYA	15 février 2018
Suzanne EVRARD	24 février 2018
Michel JOLLY	25 février 2018
Madeleine SANZEY	12 mars 2018



► **ENFANCE**
Pages 4 et 5

► **VIE CITOYENNE**
Page 5

► **CULTURE**
Pages 6 et 7

► **VIE LOCALE**
Page 8

► **VIE CITOYENNE ET CAMG**
Page 9

► **ASSOCIATIONS**
Page 10

SOMMAIRE



ÉDITO

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Comme chaque année à la même époque, arrive le moment où le Conseil municipal doit voter le budget pour l'année en cours. Depuis le 1^{er} janvier, selon les chiffres de l'INSEE, la population légale de Chanteloup-en-Brie est de 3 799 habitants.

En raison de ce chiffre, la commune a été tenue d'organiser, pour la première fois de son histoire, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), définissant, pour l'année en cours, les actions à mener et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Ce débat a eu lieu lors du Conseil du 10 mars dernier. Les élus, à une abstention près, ont approuvé le rapport présenté par Pierrette Munier, adjointe aux finances.

L'évaluation des besoins, tant en fonctionnement, qu'en investissement, nous amène à faire des choix pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. Notre volonté sera, comme par le passé, de contenir les dépenses de fonctionnement, tout en travaillant à maintenir un bon niveau de service public.

Il nous faut aussi tenir compte de la situation actuelle de l'économie et des conséquences, qu'entraînent sur notre environnement, les décisions prises par le gouvernement.

Malgré l'ensemble de ces contraintes, auxquelles s'ajoute la diminution des diverses dotations et subventions, j'ai proposé, au nom du groupe majoritaire, que soit adopté par le Conseil, le maintien, au niveau de l'année dernière, du taux des trois taxes (foncière, habitation et foncier non bâti) qui constituent l'essentiel de nos ressources. Cette proposition votée à l'unanimité, répond à notre volonté de ne pas alourdir la fiscalité des ménages.

Bonne lecture de votre *Cantu-Lupi*.

Marcel OULÉS,
Maire



RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LA RENTRÉE 2018

Dans votre Cantu Lupi n° 194 de décembre dernier, nous vous communiquons les résultats de la consultation menée dans le cadre du possible retour à la semaine de 4 jours.

Conformément à ce qui était annoncé, une réunion de concertation a eu lieu le 18 janvier, en présence de représentants de la ville, de parents d'élèves ainsi que d'enseignants de nos deux écoles, dans le but de déterminer de nouveaux horaires à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

Certains éléments n'ont pas fait l'objet de discussion : maintien d'un quart d'heure de décalage entre les deux écoles et pause méridienne de deux heures afin de permettre aux enfants de déjeuner et profiter d'une véritable coupure.

Trois propositions d'horaires conformes à l'obligation de répartir

24 heures d'enseignement sur la semaine, sans dépasser 6 heures par jour, ont ensuite été étudiées.

Le Conseil municipal du 10 mars 2018 a adopté, à l'unanimité, les horaires retenus lors des deux Conseils d'école extraordinaires du 13 février dernier, à savoir :

	Ecole élémentaire LE LOUPIOT	Ecole maternelle LE CANTOU
Horaires matin	8 h 15 – 11 h 15	8 h 30 – 11 h 30
Horaires après-midi	13 h 15 – 16 h 15	13 h 30 – 16 h 30



LA SÉCURITÉ C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR ADAPTÉ

Applicable à compter du lundi 3 septembre 2018

Cette modification des rythmes scolaires entraîne une légère adaptation de nos modalités d'accueil.

En effet, à compter du 3 septembre 2018, le mercredi ne sera plus un jour d'école et deviendra une journée extrascolaire, c'est-à-dire ouvert au public de 7 h 30 à 19 h 00, comme une journée de vacances scolaires.

EXTRASCOLAIRE	
CANTOU / FERME DU PAVILLON	
MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES*	3 formules possibles : 1/ Journée complète (de 7 h 30 à 19 h 00) 2/ Matin + repas (de 7 h 30 à 13 h 30) 3/ Après-midi (de 13 h 30 à 19 h 00) Arrivée possible de 7 h 30 à 9 h 30 Arrivée et départ possible entre 13 h 00 et 13 h 30 Départ possible entre 17 h 00 et 19 h 00

*Accueil uniquement à la Ferme du Pavillon pendant les vacances scolaires pour tous les enfants.

En ce qui concerne l'accueil périscolaire, le fonctionnement reste identique, seuls les horaires sont adaptés.

PÉRISCOLAIRE		
	CANTOU	LOUPIOT FERME DU PAVILLON
ACCUEIL DU MATIN	Accueil unique au Cantou : Arrivée possible de 7 h 30 à 8 h 20 pour les enfants de classes maternelles Arrivée possible de 7 h 30 à 8 h 00 pour les enfants de classes élémentaires (puis déplacement vers le Loupiot)	
RESTAURATION SCOLAIRE	11 h 30 à 13 h 30	11 h 15 à 13 h 15
ACCUEIL DU SOIR	16 h 30 à 19 h 00 Départ possible Uniquement entre 17 h 30 et 19 h 00	16 h 15 à 19 h 00 Départ possible Uniquement entre 17 h 30 et 19 h 00

NB: Si l'étude est mise en place, les enfants qui y participent et qui sont inscrits à l'accueil périscolaire du soir, seront pris en charge directement sur l'école du Loupiot et accompagnés dans les locaux de la Ferme du Pavillon par les équipes d'animation.

Grégory ATTÉBA
Adjoint chargé de l'enfance

JEUNES MAJEURS

Comme les années précédentes, une cérémonie en l'honneur des jeunes chanteloupiens ayant atteint la majorité s'est déroulée samedi 17 mars en salle du Conseil.

Nos jeunes, en compagnie de leur famille ou de leurs amis, ont été reçus par M. Marcel OULÉS, Maire de Chanteloup-en-Brie, des élus et des membres du Comité Vie Citoyenne.

Des parents fiers de leurs enfants ont ainsi participé à la célébration de ce passage dans le monde des adultes, au cours duquel il a été rappelé aux jeunes leurs droits et leurs devoirs de citoyens et l'importance du droit de vote.

Le maire a ensuite remis solennellement à chacun un livret citoyen ainsi qu'une clé USB contenant des informations utiles sur la ville, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'emploi et l'orientation.

Ce moment de convivialité représente un acte symbolique de citoyenneté et permet d'échanger avec nos jeunes habitants, porteurs de l'espoir d'une forte implication dans la vie démocratique de notre société. Même s'ils étaient moins nombreux cette année, certains, très impliqués, ont fait part de leurs remarques, questions et suggestions pour la commune.

Caroline DUMONT
Conseillère municipale déléguée à la vie citoyenne



40^e EXPO DE PEINTURES ET SCULPTURES

culture

« *Chaque homme dans la nuit s'en va vers la lumière* » **Victor Hugo.**

« Il y a 40 ans, alors que Chanteloup n'était encore qu'un petit village, quelques bénévoles, avec les élus de l'époque, ont organisé la première exposition de peinture de notre commune.

Leur enthousiasme, leur conviction et leur volonté, étaient de créer, à travers cette manifestation, un événement artistique notable. Espéraient-ils alors, que la petite lumière qu'ils avaient allumée à l'époque, continuerait à briller au fil des ans ? Sans doute que oui, puisque nous en fêtons, aujourd'hui, autour de ce thème *lumière*, la 40^e édition. Même s'ils n'ont pu être tous présents ce soir, je voudrais leur rendre un hommage appuyé en les remerciant chaleureusement d'avoir initié un événement artistique fort, qui constitue l'élément majeur de la saison culturelle de notre commune.

Pendant près de 25 ans l'action culturelle de la ville était d'essence associative, par l'intermédiaire de Culture et Loisirs. Durant toutes ces années ce sont les mêmes bénévoles qui ont porté les activités. La relève ne venant pas, Culture et Loisirs ne pouvait plus continuer à assurer cette mission d'intérêt général. La culture aurait pu disparaître si la ville n'avait créé, en 2003, le service municipal de la culture qui, en reprenant toutes les activités antérieures et en développant de nouvelles manifestations a permis de maintenir une vie culturelle ouverte à tout public. Avec ses 40 années d'existence, l'exposition peinture et sculpture de Chanteloup-en-Brie témoigne de la vitalité de l'action culturelle municipale ».

Extrait du discours prononcé par monsieur le Maire, Marcel OULÉS, lors du vernissage de la 40^e exposition de peintures et sculptures sur le thème *lumière*.



Un salon artistique en héritage

L'association culture et loisirs est à l'initiative de la première exposition de peintures et sculptures à Chanteloup-en-Brie en 1978. A partir de 2003, l'événement est organisé par la ville, nous venons de fêter la 40^e édition début mars.

De l'art dans la ville

Installée en plein centre bourg, salle Van Dongen, l'exposition temporaire rassemble chaque année plus d'une quinzaine d'artistes et accueille depuis dix ans les enfants des écoles. L'occasion pour les plus jeunes de découvrir les formes, les matières et les styles des différents artistes, d'apprendre à regarder et de savoir trouver les mots justes pour parler des œuvres.

Disco fish 2, inséparables, géants de Saint-Malo et lumière en baie de Somme

Franck TURZO, bronzier d'art à Paris et K'ty, artiste peintre nous ont fait rêver avec leurs univers poétiques singuliers. Ils ont marqué de leur empreinte et de leur talent cette édition anniversaire dans un espace spécialement mis en lumière. Un duo brillant comme une boule à facettes.

En savoir plus

<http://www.turzo.fr/>

<http://atelierdekaty.wixsite.com/chaussemy>

Van Dongen et le bateau-lavoir jusqu'au 26 Août 2018.

<http://museedemontmartre.fr/exposition/van-dongen-bateau-lavoir/>

Yves BUTEAU
Service culturel





Nous sommes parfois interpellé par des Chanteloupiens sur l'état de propreté de notre commune.

Certains la trouvent plutôt propre et d'autres beaucoup moins. Et pourtant, la majorité des gens de passages, sur notre commune, nous félicite pour la qualité de notre cadre de vie.

Pour répondre efficacement à nos obligations, nous nous sommes donnés progressivement les moyens d'entretenir et de préserver le mieux possible l'ensemble des voiries mais également les chaussées, les lieux publics, les squares et les espaces verts de notre territoire.

Ce sont près de 300 000 € qui ont été engagés durant l'année 2017, en plus de l'intervention de nos agents.

En effet, notre personnel technique ne peut pas assurer seul l'ensemble des tâches nécessaires pour garantir la propreté urbaine de notre commune. Nous avons donc fait appel à des sociétés spécialisées dans ce domaine :

- Une société pour le balayage mécanique de nos voiries. Leurs camions, équipés de brosses adaptées aux traitements des routes, passent principalement sur les grandes artères de notre ville.

- Une convention avec l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) installé à Bailly-Romainvilliers, permet l'intervention de deux équipes de jeunes adultes assistés de leurs éducateurs. Ils nettoient nos voiries les lundis et jeudis. Au delà du service rendu à notre commune c'est aussi une démarche sociale de notre part, vers ces jeunes suivis dans le cadre de leur handicap dont les objectifs sont principalement l'insertion sociale et professionnelle.

- Une entreprise spécialisée l'entretien d'une bonne partie de nos espaces verts. Au-delà des tontes, des tailles de haies et des élagages d'arbres leurs agents ramassent les divers déchets comme les canettes, papiers et bien d'autres débris enfouis dans nos espaces naturels.

Par ailleurs, une société de dératisation intervient suivant les besoins ainsi qu'une entreprise de capture d'animaux errants. Cette dernière intervention fait partie intégrante de nos obligations communales.

Enfin, nos 4 agents dont leur mission est l'entretien des espaces verts et des voiries communales, agissent en complémentarité avec ces entreprises. Ils interviennent notamment pour vider les poubelles des abris bus, nettoyer les cours de nos écoles ainsi que l'espace extérieur du centre de loisirs. Ces agents réalisent un complément de propreté urbaine dans les espaces publics.

Pour être complet, à tour de rôle, un de ces agents municipaux est d'astreinte tous les samedis matins. Il vide principalement les poubelles des abris bus et nettoie les lieux publics les plus fréquentés.

En outre, la commune a aussi investi sur l'achat de poubelles supplémentaires qui seront déployées sur la commune et s'est dotée de distributeurs de sacs à déjections canines.

En sommes, l'ensemble de ces interventions contribue largement à assurer la propreté de notre ville.

Mais c'est faire fit des comportements d'incivilité de certains chanteloupiens. Nous rappelons également que les bailleurs, les syndicats de copropriété et les particuliers ne sont pas dédouanés de

leurs responsabilités dans ce domaine. En effet, les jardins privés, cours et ruelles privées ne dépendent pas de la responsabilité de la municipalité.

Nous appelons donc à un sursaut citoyen à une réelle prise en compte au quotidien du respect de notre environnement qu'il soit personnel ou collectif.

Oui, des initiatives ont été réalisées ponctuellement par des habitants de la commune, des agents municipaux et même par nos enfants dans le cadre de l'école. Ces actions sont louables, surtout quand elles sont faites dans des lieux plus sensibles comme sous la halle, près des tennis et des vestiaires ou dans les squares.

Nous remercions encore une fois tous ces bénévoles de leur implication mais cela ne remplacera malheureusement jamais les mauvais comportements de certains habitants.

L'acte citoyen c'est surtout agir dans son quotidien en ramassant parfois les papiers ou canettes présents sur son passage, c'est de veiller à sortir ses encombrants autorisés aux dates prévues ou de les déposer à la déchetterie, de ramasser systématiquement les déjections de son animal de compagnie, bref d'avoir une attitude responsable favorisant le bien vivre ensemble.

En fait, garder notre ville propre c'est avant tout l'affaire de tous...

Toufik HAMD
Adjoint chargé des travaux

Rappel aux Chanteloupiens

Heures de tontes et de tailles :

Les jours ouvrés :
de 7 h à 20 h

Les samedis :
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés :
de 10 h 30 à 12 h



LES SÉNIORS EN FÊTES

CCAS

Encore une fois, nos aînés ont joué le jeu, lors du dernier goûter organisé le vendredi 2 mars, autour d'un après-midi crêpes.

Cette fois-ci, l'animation proposée était un Karaoké. De Charles AZNAVOUR à Edith PIAF en passant par la Compagnie Créole ou France GALL et Johnny HALLYDAY. Bravo à nos anciens qui ont su donner de la voix et aussi aux membres du CCAS qui ont animé cet après-midi.

Ces instants réunissant nos anciens, sont très importants pour certains afin de conserver le lien social en ces périodes de froid et d'isolement.

Grégory ATTÉBA
Président par délégation du CCAS



Une nouvelle centenaire à Chanteloup-en-Brie EHPAD de Fontenelle



Lundi 5 mars 2018, Monsieur le Maire, Marcel OULÉS, a remis, au nom du Conseil municipal, un bouquet de fleurs pour honorer les 100 ans de Madame Renée FEST, née le 27 février 1918.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

CAMG

TOP DÉPART pour la révision du SCoT !

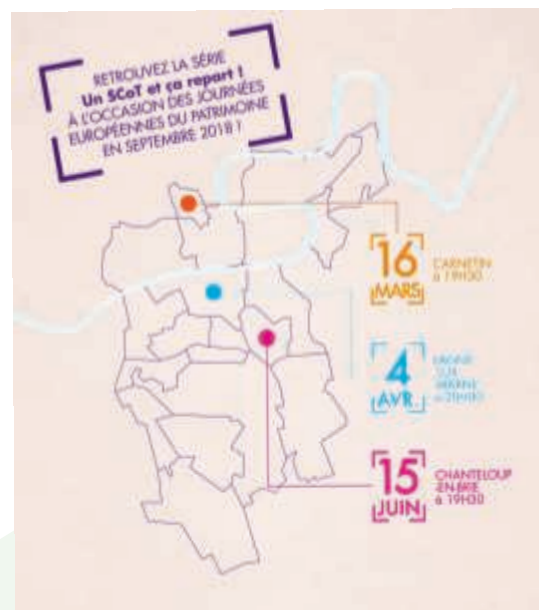
Nos projets de vie ou parcours résidentiels nous ont souvent appris à connaître l'existence de documents tels que le Plan Local d'Urbanisme de notre commune. Mais saviez-vous qu'un document d'urbanisme et de planification existe à l'échelle de votre intercommunalité ? Il s'agit du Schéma de Cohérence Territoriale, communément appelé « SCoT ». Le SCoT actuellement en vigueur date de 2013 et porte sur 17 des 20 communes du territoire (hors Jablines, Pontcarré et Ferrières-en-Brie). Pour tenir compte de l'agrandissement de notre intercommunalité, de modifications législatives et pour accompagner la mise en œuvre de nos projets d'avenir, nos élus ont ouvert en 2017 le chantier de la révision de ce document.

Le SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE en quelques mots

Le SCoT est un document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement de notre territoire à l'horizon 10-15 ans. Projet stratégique d'avenir, il garantit la cohérence, l'équilibre et la solidarité entre nos communes tout en répondant aux enjeux propres de notre territoire sur une variété de thématiques : déplacements, environnement, habitat,

commerce, cadre de vie... Ce document a ainsi des conséquences concrètes sur de nombreuses facettes de notre quotidien.

Pierrette MUNIER
1^{ère} Vice-présidente de la CAMG



Date du prochain Conseil communautaire
lundi 4 juin à 20 h 30



L'association s'est encore agrandie cette année, nous atteignons les « presque » 150 adhérents, l'esprit familial et la bonne humeur nous combleront de joie !

Nous proposons des cours de danse jazz de l'éveil à l'avancé avec un professeur diplômé d'état ainsi que des cours de Zumba avec un instructeur certifié.

Une classe concours en modern'jazz a été ouverte pour les plus passionnés ainsi qu'une classe street/ragga destinée aux ados.

Durant les vacances de février, en collaboration avec le Dojo Chanteloup Club, nous avons organisé un stage de danse durant 2 jours où les élèves pratiquaient danse le matin et multisports et jeux l'après-midi avec les judokas.

Ce fut une superbe expérience, pleine de partage et de sourire ! A renouveler

- Notre spectacle se déroulera le 9 juin 2018.

- La classe concours vient d'être sélectionnée pour participer aux scènes de danse de Bussy-Saint-Georges (spectacle mêlant danseurs amateurs et professionnels sur audition) qui aura lieu le 7 avril 2018.

- Daphné (10 ans) participera au concours de la scène française à Vincennes en solo le 17 mars 2018.

- Et pour finir la classe concours participera au concours européen de danse à Courbevoie le 19 mai 2018.

On se mobilise pour les ondes positives !

Magali RIOULT et Stéphanie CLOVIS



ASSOCIATION SPORTIVE DECHANTELOUP

Le 27 et 28 janvier 2018 débute le **Championnat Kata de Seine-et-Marne** :

Pupille féminine : Valentine COLAISSEAU 3^e

Pupille masculin : Maxime NGUYEN 3^e, participation de Luc SEVENET.

Benjamine : Nolwenn VINCENT 1^{ère}

Benjamin : Maximilien COLAISSEAU 3^e, participation de Marco JACOBINI-BUSSAB et Nicolas VANG.

Minime féminine : Kethleen VINCENT 2^e

En équipe Benjamine-minime féminine : Kethleen VINCENT, Loane SOUVAIT et Nolwenn VINCENT 1^{ère}

En équipe Cadet-Junior : Alexandre SOKOLOVIC, Anthony VANG et Marc VANG 1^{er}.

- Le 04 février 2018 **Championnat Kumité (Combat) de Seine-et-Marne** :

Pupille masculin -30 kg : Participation de Luc SEVENET

Benjamin masculin -30 kg : Participation de Marco JACOBINI-BUSSAB

- Le dimanche 11 mars 2018 l'**Open de Saint-Germain** a permis à des enfants de -1an de pratique de karaté de pouvoir participer.

Cadet : Participation d'Anthony VANG et Marc VANG

Minime Féminine : Kethleen VINCENT 1^{ère}, participation de Léa VUONG

Benjamin masculin : Maximilien COLAISSEAU 5^e, Bastien DURAND 7^e, participation de Nicolas VANG

Benjamine : Nolwenn VINCENT 1^{ère}

Pupille féminine : participation de Valentine COLAISSEAU

Pupille masculin : participation de Maxime NGUYEN

Poussin masculin : participation de Calvin RAKOTO

Poussin masculin - 1 an : Raihan FATEMAMOD PINTADO 3^e, Maxence ATZORI 3^e, participation de Théo KEREMANS.

Un grand bravo à toutes et tous pour votre participation et votre bonne humeur durant les compétitions.

Prochaine Compétition Kata Ile-de-France prévue le samedi 17 mars 2018.

Véronique MAGUEUR - ASC karaté

Après l'élection d'un nouveau Bureau et la remise en ordre administrative... place au sport ! L'équipe de l'ASC travaille déjà au programme de la prochaine saison avec en tête l'idée d'offrir à ses adhérents encore plus de possibilités. Nous ne manquerons pas de vous en dire plus lors d'un prochain numéro de Cantu Lupi.

Afin de bien coller aux besoins de la population, nous souhaitons vous associer à l'évolution de notre association. Il reste quelques mois aux chanteloupiens qui le souhaitent pour nous faire part de leurs souhaits. Toutes les bonnes idées sont à prendre et notre village ne manque pas de bonnes volontés pour les réaliser !

N'hésitez pas à nous contacter sur aschanteloup77@gmail.com, nous étudierons et répondrons à toutes les sollicitations.

Olivier COLAISSEAU
Président de l'ASC



Chanteloup 2020, avec vous pour vous

Vendredi 23 mars le terrorisme fanatique a encore frappé la France, faisant de nouvelles victimes innocentes. Ces événements se sont déroulés dans une petite ville de province à peine plus grande que la nôtre.

Ce type d'acte isolé est difficilement prévisible. Nous nous devons d'intégrer au quotidien cette part aléatoire d'un risque pourtant réel. La sécurité doit rester plus que jamais notre préoccupation quotidienne.

Dans un courrier récent, madame la Préfète de Seine-et-Marne rappelait les dispositions du plan Vigipirate, maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat », sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte de menace terroriste il est maintenu à un niveau élevé et met, entre autre, l'accent sur la sécurité des bâtiments publics et des lieux à forte fréquentation comme, les lieux de divertissement.

Chaque manifestation, surtout de plein air doit prendre en compte ces risques. Les menaces et les vulnérabilités doivent être évaluées. Il appartient au Maire de prendre la décision de donner l'autorisation, ou pas, en fonction des informations données par l'organisateur.

L'opposition nous reproche de nous retrancher derrière ces directives, pour ne pas autoriser certaines activités en plein air.

Cette approche du problème nous paraît irresponsable, car, si nous devons continuer à vivre normalement, le risque zéro n'existe pas. En ce sens avec l'accord du groupe majoritaire nous avons décidé de limiter à une seule les manifestations extérieures : la fête du village et la brocante. Nous mettons en place un dispositif que nous faisons valider par le commissaire de police du secteur.

Ce qui signifie que nous renonçons momentanément à certaines manifestations extérieures, dont le pique-nique sous la halle.

Nous prenons acte que l'opposition néglige le risque. Facile, quand la décision ne lui appartient pas.

Les élus de la majorité municipale

Chanteloup en Brie notre village

Les récentes élections internes aux principaux partis politiques nous rappellent que l'année de 2017 en France a été marquée par l'élection contre toute attente d'un jeune président de la république de 39 ans, doté d'une forte majorité à l'Assemblée Nationale. La décomposition, recomposition politique dont nous sommes les témoins ne doit pas seulement être prétexte à changer, par opportunisme ou conviction, d'étiquette ou d'écurie politique. C'est l'occasion de s'interroger sur les pratiques politiques, tant au niveau national qu'au niveau local.

La majorité municipale s'est depuis peu discrètement convertie en LREM. Nous n'allons pas ici, lui en faire procès. Mais, il faut sans délai en tirer les conséquences dans le management de la politique locale. Ne pas oublier que si Emmanuel Macron a été élu, c'est que les français sont majoritairement dans l'attente de pratiques plus modernes.

Il nous faut plus de démocratie au niveau local, redonner au conseil municipal toute sa valeur, ne plus le reléguer en simple chambre d'enregistrement, mais le transformer en lieu de dialogue et de discussion sur les sujets qui engagent l'avenir de notre belle commune. La fonction de maire telle que nous la concevons, est d'être le réceptacle des attentes de ses administrés, de préparer les dossiers, et de demander au conseil de choisir non pas une solution fixée d'avance en comité restreint mais d'arbitrer entre au moins deux solutions démocratiquement discutées.

La représentation des élus de l'opposition dans les instances obligatoires (CCAS, CDE, commission d'appel d'offre...) illustrerait une nouvelle pratique du pouvoir attendue de nos concitoyens.

Christian JAYET / Georges PAMBOU
chanteloupenbrienotrevillage@gmail.com

Chanteloup nous rassemble

FESTIVITES A CHANTELOUP (BIS)

Cette année encore il n'y aura pas de pique-nique sous la halle.

Notre ville a dépassé les 3700 habitants (et la croissance démographique n'est pas encore terminée) et cette festivité qui aurait pu permettre de développer une convivialité et un échange entre les habitants plus anciens et les nouveaux arrivants n'aura encore pas lieu.

Le discours officiel concernant cette annulation est toujours le principe de précaution quant aux risques d'attentats et les recommandations émanant de la préfecture.

La raison officielle est aussi et surtout que les élus de la majorité n'ont pas envie de passer la soirée sur place, installer et désinstaller l'événement. Donc, on en reste à Chanteloup aux événements organisés par Marne et Gondoire et ceux gérés par les employés municipaux (expo, marché de Noël).

Et pourtant, j'ose croire que si les rapports et la communication entre la mairie et les associations étaient meilleurs, celles-ci viendraient nous apporter leur aide afin de partager le travail. Mais il y a un tel clivage entre les deux que cela semble difficile. Pourtant, je le répète, que c'est en unissant tous les acteurs d'une commune et en les soutenant qu'on arrive à améliorer largement le quotidien de tous.

Nombre d'entre vous vont donc râler, en vain, une année de plus et beaucoup de nouveaux arrivants entendront toujours parler du Chanteloup d'avant qui n'avait rien à voir avec la cité dortoir qu'il est devenu, comme on me le dit si souvent.

Gaëlle BOUVIER
bouvier.gaëlle@sfr.fr



Dimanche 6 Mai 2018

À Chanteloup
Horaires d'ouverture :

Mercredi :
de 14 h 30 à 18 h 30

Vendredi :
de 14 h 30 à 18 h 30

Samedi :
de 10 h à 13 h.



sietrem

**Calendrier des collectes
des encombrants :**

Lundi 18 juin 2018
Lundi 17 septembre 2018
Lundi 17 décembre 2018

Horaires de la déchetterie

(à compter du 1^{er} avril)

Du lundi au samedi :
10 h 00 à 19 h 30

Dimanche :
10 h 00 à 13 h 00

Fermé les jours fériés



**Office de Tourisme
Marne-et-Gondoire**

2, Rue du chemin de fer
77400 Lagny-sur-Marne
01-60-31-55-70

BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de la publication :
Marcel OULÉS, Maire
Groupe de relecture :
Pierrette MUNIER, Fabienne GILLIOT,
Grégory ATTÉBA, Ali BOUCHAMA,
Toufik HAMDI.

Coordination : Service Communication
Tél : 01.64.12.74.50

Impression :
Dépôt légal : 1980-3

Chanteloup en Brie

Organisée par les associations



Brocante Vide Grenier

Réservation

d'emplacement(s)

Samedi 07 Avril 2018
de 11 h à 12 h

Mercredi 11 avril 2018
de 20 h 30 à 21 h
Salle Cartier Bresson
à côté de la mairie

Tarifs :

11 euros les 2 mètres
pour les habitants de
Chanteloup en Brie

12 euros les 2 mètres les
habitants extérieur

20 euros les 2 mètres les
professionnels

Documents

à apporter pour valider
votre inscription :

- photocopie de votre pièce
d'identité
- photocopie d'un justificatif de
domicile.

Pas
d'inscription par
téléphone.

*Pas de stationnement sur
le(s) emplacements
réservé(s)

Les inscriptions

sont organisées par
les associations loi
1901 Foyer Rural,
Maquettes Club, Dojo
Chanteloup Club.

Les inscriptions
peuvent être
effectuées par toute
personne ayant au
moment de l'inscription
les documents
demandés pour
qu'elles soient
validées.
Un reçu de paiement
et d'emplacement
vous sera remis.

Information

Un stand restauration
sera organisé sur la
brocante par la caisse
des écoles.



Autres renseignements
06.29.57.21.02

MAIRIE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

Horaires

Lundi : 9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h 45

Mardi : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 45

Mercredi : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 45

Vendredi : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 45

Samedi : 9 h 00 - 11 h 45

Fermeture le jeudi

Numéros utiles

Accueil - Etat civil : 01.64.12.74.50

Urbanisme

et logement : 01.64.12.74.52

Culture : 01.64.12.74.54

Affaires scolaires : 01.64.12.74.58

Accueil de loisirs : 01.64.12.74.57

Halte-garderie : 01.60.54.19.61